



- Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de haut rendement

Le FCP peut être exposé aux obligations à caractère spéculatif en direct ou par le biais d'OPCVM. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

- Risque actions

En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds est susceptible de baisser.

- Risque lié aux petites et moyennes capitalisations

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

- Risque lié à l'investissement en titres de pays émergents

Le FCP peut être exposé directement ou indirectement aux actions ou titres de créances des marchés émergents. L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés sur lesquels le FCP interviendra (marchés émergents) peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- Risque de change

Le porteur de parts du FCP pourra être exposé au risque de change. Le FCP pourra être investi jusqu'à 40% sur des instruments financiers libellés dans une devise autre que l'Euro (exemple : USD, CHF, SEK, GBP, NOK, DKK...). Ainsi, en cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

- Risque instruments dérivés :

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, ou négociés de gré à gré, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.